



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-
Besaces

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA GRAVERIE
« LA HERSENDIERE » EXTENSION**

N° 2017-13-01-H-8

**RC
REGLEMENT DE CONSULTATION**

Maître d'ouvrage :

Commune de Soulevre en Bocage

2 Place de la Mairie

Le Bény Bocage

14 350 Soulevre en Bocage

2 Place de la Mairie

Le Bény Bocage

14 350 Soulevre en Bocage

TEL : 02 31 09 04 54

FAX : 02 31 67 89 17

Maître d'œuvre :

Dominique BELLANGER

Géomètre Expert DplG

5 bis, Place du Champ de Foire BP 20 044

14 502 Vires Normandie Cedex

TEL : 02 31 68 05 79

FAX : 02 31 67 34 61

Date limite de remise de l'offre : Le Vendredi 15 Septembre 2017 à 17h00

Table des matières

ARTICLE 1. OBJET - INTERVENANTS - DISPOSITIONS GENERALES	3
1.1 Objet du marché.....	3
1.2 Etendue de la consultation.....	3
1.3 Décomposition de la consultation.....	3
1.4 Condition de participation de concurrents.....	3
1.5 Nomenclature communautaire.....	3
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 Durée-Délais d'exécution.....	4
2.2 Variantes.....	4
2.3 Date limite de réception des offres.....	4
2.4 Délai de validité des offres.....	4
2.5 Mode de règlement et modalités de financement.....	4
ARTICLE 3. DOSSIER DE CONSULTATION	4
3.1 Contenu du dossier de consultations des entreprises.....	4
3.2 Modification de détail au dossier de consultation.....	4
3.3 Remise du dossier de consultation.....	5
ARTICLE 4. PRESENTATION DES OFFRES	5
4.1 Documents à produire.....	5
4.2 Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu.....	6
ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLI.....	7
5.1 Transmission sur support papier.....	7
ARTICLE 6. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
6.1 Sélection des candidatures.....	8
6.2 Critères et pondération.....	8
6.3 Suite à donner.....	10
6.4 Procédure classée sans suite.....	10
6.5 Négociation.....	10
ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
ARTICLE 8. PROCEDURES DE RECOURS	11

ARTICLE 1. OBJET - INTERVENANTS - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet du marché

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux de viabilisation d'un lotissement communal d'habitation de 17lots sur la commune déléguée de La Graverie.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières, dans les plans fournis, ainsi que dans le bordereau des prix unitaires.

1.2 Etendue de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles 27 et 77 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

1.3 Décomposition de la consultation

La consultation est alloti :

- ⇒ Lot n°1 Terrassements, Voirie, Assainissement: Eaux Pluviales et Eaux Usées, Tranchées communes, Eau Potable et Téléphone
- ⇒ Lot n°2 Aménagements Paysagers

L'ensemble des travaux est divisé en tranches :

- ⇒ Une tranche Ferme (Lot n°1 et Lot n°2)
- ⇒ Une tranche Optionnelle (Lot n°1 et Lot n°2)

1.4 Condition de participation de concurrents

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de mandataires de plusieurs groupements.

1.5 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

Classification
45233140-2 Travaux Routiers lot n°1
45112710.5 Travaux d'aménagement Paysager Espaces Verts lot n°2

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Durée-Délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixées dans l'acte d'engagement.

2.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3 Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au Vendredi 15 septembre 2017 à 17h00.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 Mode de règlement et modalités de financement

Les sommes dues aux titulaires et aux sous-traitants de premier rang éventuels du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 3. DOSSIER DE CONSULTATION

3.1 Contenu du dossier de consultations des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de Consultation RC
- Les Actes d'Engagement AE (Lot n°1 et Lot n°2)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières CCAP
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières CCTP
- Les Bordereaux des Prix Unitaires et Forfaitaires BPUF (Lot n°1 et Lot n°2)
- Les Détails Estimatif DE (Lot n°1 et Lot n°2)
- Les Plans
- Les pièces administratives (DC1 et DC2)
- Copie des déclarations de travaux

3.2 Modification de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.3 Remise du dossier de consultation

Le dossier de consultation faisant l'objet de la présente consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site internet suivant : www.pa-souleuvreinbocage.fr

Le dossier de consultation peut également être obtenu sur support papier par les candidats qui en feront la demande moyennant le paiement des frais de reprographie auprès de :

La Maison du Document
33 avenue Côte de Nacre BP5134
14 059 Caen Cedex
Tel 02 31 95 17 17

ARTICLE 4. PRESENTATION DES OFFRES

4.1 Documents à produire

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces du dossier, établies en langue française, datées, complétées et signées par lui.

L'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Il comportera dans une enveloppe, les documents suivants :

1ere Partie :

- ⇒ Une lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent
- ⇒ La déclaration du candidat modèle DC2 ou équivalent
- ⇒ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global des 3 dernières années
- ⇒ La présentation d'une liste de principaux travaux effectués au cours de chacune des 5 dernières années,
- ⇒ La déclaration indiquant le matériel et l'équipement dont dispose le candidat pour l'exécution des prestations
- ⇒ La déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement des 3 dernières années
- ⇒ Une attestation d'assurance professionnelle.

En cas de groupement d'entreprises ou de sous-traitant désigné, ces pièces devront être remises par chaque candidat.

2eme Partie :

Un projet de marché comprenant :

- ⇒ un Acte d'Engagement et ses éventuelles annexes à compléter, dater et signer
- ⇒ un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) à dater et signer sans aucune modification
- ⇒ un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) à dater et signer sans aucune modification
- ⇒ un mémoire technique signé par l'entrepreneur précisant :
 - Les moyens humains et matériels adaptés pour chaque tâche mis en œuvre pour le chantier

- La méthodologie d'intervention (les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité sur le chantier (usagers et travailleurs).
- Une analyse des difficultés particulières du chantier
- Les modes opératoires pour les travaux
- Provenance des principaux matériaux avec les fiches techniques des principales fournitures.

⇒ Le Planning complet à barre allant de la réunion préparatoire jusqu'à la réception de chaque tranche

⇒ Le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires à compléter sans modification

⇒ Le Détail Quantitatif Estimatif à compléter sans modification

4.2 Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

Pour l'application des articles 48, 50 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

L'un des documents suivants, conformément au 2° de l'article D8222-5 du Code du Travail :

Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;

Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;

Une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3245-1 ; -2 ; -4 et L.1221-15 en application de l'article D8222-5 du Code du Travail,

Ces documents seront remis par le candidat susceptible d'être retenu dans le délai de 7 jours à compter de la réception de la demande présentée par le pouvoir adjudicateur.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 48, 50 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLI

5.1 Transmission sur support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA GRAVERIE
« LA HERSENDIERE » EXTENSION
LOT N° :**

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal. Il devra parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce à l'adresse suivante :

Commune de Soulevre en Bocage
A l'attention de Mr Le Maire
2 Place de la Mairie
Le Bény Bocage
14 350 Soulevre en Bocage

En cas de remise contre récépissé, les bureaux de la mairie sont ouverts :

Du Lundi au Vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Transmission sous forme dématérialisée

En cas de remise des offres sous forme dématérialisée, le contenu et la date de remise des offres dématérialisées sont identiques à celles des offres sur support papier. Les offres sont accompagnées d'un certificat de signature. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : XLS, DOCX, PDF et JPG. Tout autre format impliquera un rejet de l'offre.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Adresse du site de téléchargement du dossier de consultation :

www.pa-soulevreenbocage.fr

Adresse du site de remise des offres : www.pa-soulevreenbocage.fr

Le téléchargement du dossier de consultation n'oblige pas à une transmission des offres par voie électronique.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite du marché papier.

ARTICLE 6. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidatures sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours à partir de la date d'envoi de la demande (courrier, mail ou fax).

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridiques ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

6.2 Critères et pondération

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les offres irrégulières pourront faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse (La détection d'offre anormalement basse sera réalisée conformément aux prescriptions de l'AMF et de l'IDRRIM -fiche n°5- L'offre anormalement basse-Novembre 2012).

En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Le maître d'ouvrage choisit librement l'offre qu'il considère la plus économiquement avantageuse selon les critères pondérés suivants :

Libellé des critères	%
Prix des prestations	60
Valeur Technique	30
Délai d'exécution	10

Prix des prestations :

Le calcul sera réalisé avec le montant de l'offre globale (offre sur la tranche ferme + offre sur la tranche optionnelle)

La note attribuée est calculé en fonction de l'offre la moins disante qui aura la note de 60.

Note = (l'offre la moins disante/ l'offre à noter) x 60.

La note sera arrondie à la deuxième décimale.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires et forfaitaires, prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en compte.

Valeur Technique :

La valeur technique sera notée au vu des éléments du mémoire technique cités ci-dessous, par l'application d'un nombre entier.

Note sur 10 points	Valeur technique
10	Très bonne
8	Bonne
5	Correcte
3	Insuffisante
0	Non satisfaisante

La valeur technique des prestations sera jugée en fonction des critères suivants :

- ⇒ Les moyens humains et matériels adaptés pour chaque tâche mis en œuvre ainsi que la méthodologie d'intervention pour le chantier (**Noté sur 10 points**)
- ⇒ L'analyse des contraintes du chantier (**Noté sur 10 points**)
- ⇒ Le mode opération des travaux ciblés et les fiches techniques produits (**Noté sur 10 points**)

Afin de respecter l'équité de la pondération entre la valeur technique et le prix, la formule suivante sera appliquée :

La note attribuée est calculée en fonction de la notation du candidat ayant obtenu le maximum de points sur le critère « valeur technique »

Note = (le total des notes obtenu sur le critère « valeur technique » du candidat à noter / le total des notes obtenu sur le critère « valeur technique » du candidat ayant obtenu le maximum de point sur le critère « valeur technique ») x 30.

La note sera arrondie à la deuxième décimale.

Délai d'exécution :

1/ Chaque proposition de délai global se verra attribuer une note (arrondie à 2 chiffres après la virgule) déterminée par l'application de la formule suivante :

Note de la proposition de délai considérée = (proposition de délai la plus courte/proposition considérée) x5.

2/ Il sera attribué une note de 0 à 5 en fonction de la qualité du détail du planning par tâche en nombre de jours. La cotation sera établie à partir de l'échelle d'appréciation suivante :

Note sur 5 points	Valeur technique
5	Très bonne
3.75	Bonne
2.5	Correcte
1.25	Insuffisante
0	Non satisfaisante

La note « Prix des prestations » sera additionnée à la note « Valeur technique » et la note « Délai d'exécution », ce qui donnera une note sur 100.

Un classement sera établi par ordre décroissant.

6.3 Suite à donner

Les offres les mieux classées en fonction de l'article 6.2 de ce document, seront donc retenues à titre provisoire en attendant que les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours à partir de la date d'envoi de la demande (Courrier, mail ou fax).

6.4 Procédure classée sans suite

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général ou de diminution du taux d'aide financière attribué par l'état français dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Comme l'indique l'article 98 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur informera dans les plus brefs délais les candidats par écrit de cette décision.

6.5 Négociation

A l'issue de l'étude des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'entamer une négociation avec les entreprises ayant déposé une offre. Le nombre étant fixé en fonction de la concurrence et des objectifs de la consultation avec un minimum de trois entreprises (sous réserve d'avoir un minimum de trois offres). Le choix des entreprises avec qui le pouvoir adjudicateur négociera, se fera à la suite de l'analyse des offres selon les critères énoncés dans l'article 6.2 du présent document. La négociation pourra se faire soit sous la forme d'une rencontre physique avec une demande d'écrit par la suite, soit sous la forme dématérialisée (fax ou e-mail) ou bien encore par courrier. La forme de cette négociation sera définie par le pouvoir adjudicateur et sera la même pour tous les candidats acceptés à négocier. Le marché sera attribué à l'issue de la possible négociation sur le fondement des critères énoncés dans l'article 6.2 du présent document sur la base des dernières offres remises par les candidats. Le pouvoir adjudicateur peut toutefois attribuer le marché à une offre sans recourir à la négociation.

ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres :

Pour les renseignements d'ordre Administratif, une demande écrite à :

Commune de Soulevre en Bocage
Monsieur le Maire
2 Place de la Mairie
Le Bény Bocage
14350 Soulevre en Bocage
Tél : 02 31 09 04 54 Fax : 02 31 67 89 17

Adresse de courrier électronique (courriel) : marches-publics@soulevreenbocage.fr

Pour les renseignements d'ordre Technique, une demande écrite à :

Dominique BELLANGER
Géomètre Expert DplG
Monsieur Sébastien Cordiez
5bis, Place du champ de Foire BP20 044
14 502 Vire Normandie Cedex
Tél : 02 31 68 05 79 Fax : 02 31 67 34 61

Adresse de courrier électronique (courriel) : vire@cabinet-bellanger.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 8. PROCEDURES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN
3 rue Arthur Leduc
14050 Caen
Tel : 02 31 70 72 72
Fax : 02 31 52 42 17
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr